

Échange de mails avec un membre de Eaux et Rivières de Bretagne.

19 août 2021 Bonjour,

J'ai bien reçu la pétition. Je n'ai pas signé encore. Je ne comprends pas bien ce que compte faire "ces gens" sur ce site protégé ?

Pour déroger aux règles et règlements des SAGE (qui en Bretagne évoquent tous la protection des zones humides avec des listes de dérogations précises et motivées qui doivent passer au cas par cas par la CLE (commission locale de l'eau). Cette dernière analyse les choses, envoie des techniciens de bassins versant, prend en compte la biodiversité notamment... et s'assure que le "projet" n'est que d'intérêt général avéré (donc pas seulement économique) et elle donne un avis au Préfet, car le règlement du SAGE est opposable même aux administrations (se situe au dessus du Scot aussi).

20 août 2021 Merci de la célérité et pertinence de votre mail. J'ai signé la pétition :

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/marais-breton-natura-2-000-zone/155467>

En tant que membre d'Eau et Rivière de Bretagne depuis des années, comme de Greenpeace, et du SAGE baie de Lannion, je suis atterré et scandalisé et les positions du Préfet sont iniques et contraires à toutes les réglementations en vigueur; j'espère qu'au delà des référés des associations (Bretagne Vivante, LPO, ...) cela ira si nécessaire en Conseil d'Etat (juridiquement, cela peut se faire directement) ! En outre, ce "projet" (je partage en tant que navigateur à la voile depuis 1972, l'avis du marin), n'a aucun intérêt public pour justifier de telle "passe-droit" avérés ! Cela ressemble à un complot pour la défense d'intérêts privés et peut se faire ailleurs; c'est une opération de communication et publicité (et oui de greenwashing). Le principe "éviter, réduire, compenser" s'est ici focalisé sur le "compenser", alors que tout doit ici l'occulter et seulement interdire cette opération publicitaire destructive, dans un tel site !

Il faudrait que cela passe sur des tas de chaînes TV, qu'il y ait un buzz d'enfer et que cela empêche toute jurisprudence scandaleuse. Où va la France ?

Bon courage espérant que personne ne lâchera ce combat contre un projet aux finalités débiles et sans intérêt pour les citoyens !

Bien cordialement,

21 août 2021 Bonjour,

Oui, j'ai réussi et est parcouru, mais pas totalement, la vidéo (long ...) et j'ai d'autres engagements (lourde charge).

Certes ce n'est qu'une "information" (dés élus et du public ...) mais c'est très surprenant pour plusieurs raisons à mon niveau.

- le patron qui présente le projet est très hésitant et ne domine pas son sujet,
- la bonne question du secret qui a en réponse les élections, s'applique aux services de l'état tenus à la réserve, mais pas aux candidats et élus ici !!! Intox !
- l'ensemble des interlocuteurs (élus) politiques a été "hypnotisé" et subjugué par l'idée que ce projet serait d'importance et d'enjeux "planétaire" (mondiale) en regard des gaz à effet de serre : c'est puéril, naïf et immature et sans esprit critique et, masque de fait,

les enjeux régionaux et locaux ! Oui ce projet n'a pas en réalité d'enjeux pour la planète, c'est du flan, de l'intox (la lettre du marin professionnel en fait la preuve). Les contraintes ne sont que celles de l'industriel et pas du tout de l'environnement (le vent et l'espace circulaire ... peu importe la faune et la flore !) en fait, il le dit !

- l'explication pour ne pas faire ces essais en mer est aussi de l'intox : un bateau n'est pas un verre de cristal ! La "clé de 12" on peut l'emporter avec soi ! Il parle également d'essais en "presqu'île" ne peuvent-ils poursuivre de la sorte ! Dans les alternatives, pourquoi pas sur une île (type Ile du Pilier sans phare comme l'île aux Chevaux au sud de Belle Ile ?!) : ce n'est pas sérieux

- pourquoi cela relèverait du régime de déclaration et pas d'autorisation ?! (justification)

- le gars de la DDTM n'a **pas parlé du SAGE qui s'impose à tous**, même aux administrations et donc encore plus à une entreprise privée et dont le règlement a en objectif n°6 (j'ai du mal (et pas assez de temps) pour creuser entre PAGD et règlement du SAGE en vigueur (pour ce qui est du règlement) et ses révisions (2018)), mais là cela a été traité par dessus la jambe dans cette réunion !

- le gars en charge de l'environnement (du CM) avait une très juste question sur la saisonnalité des inventaires faunistique et floristique et c'est important pour la biodiversité des zones humides ! Il n'a pas eu de réponse sérieuse, mais s'est "écrasé"... La DDTM a botté en touche vers l'industriel (en dessous de tout, indigne du service de l'état) qui a dit clairement qu'il n'y était pas et ne savait pas !

N'y avait-il personne au plan associatif (FNE, LPO, ...) pour relancer ???!

Natura 2000 c'est 2 directives européennes: oiseau et habitat (dont les inventaires) et donc la saisonnalité (ex : quid des grands migrateurs ?).

- ils essaient de relativiser les enjeux en ne voyant que ceux de l'industriel en croyant à un **intérêt planétaire** (bidon) oubliant qu'ils sont là pour appliquer les textes réglementaires défendant leur territoire et ne sont pas des "*bienfaiteurs*" de l'humanité". Est-ce classé d'intérêt général ?! On se moque de vous ...

- concernant le précaire et le démontable, il faut un contrat avec une caution financière d'un banquier (i.e. même s'ils font faillite) sinon on est dans une légèreté totale et irresponsable. Le Maire semble très naïf et "drogué" par ce prétendu intérêt planétaire ...

- il est interdit de remblayer des ZH et d'y construire. Les états des lieux doivent être fait (ZH) par les techniciens de BV (bassin Versant) et pas par un huissier ... La compensation de ZH doit se contracter avant (les où, quand, comment) et pas après, en terme de 4 ans sur le même **Bassin Versant** (car peuvent ne plus exister). D'où aussi la nécessité d'une caution financière ...

- Natura 2000 n'est pas un argument suffisant en regard de l'économie ! Le SAGE aurait plus de poids au plan environnementale; je suis étonné que l'OFB n'ait pas donné d'avis (**pas évoqué**) ?

- Quel a été **l'avis de l'Autorité Environnementale** (Ae) et si c'est "**planétaire**" (enjeux) alors l'avis devrait venir du ministère (l'Europe a déjà critiqué ce point pour éviter les prises illégales d'intérêts et garder la cohérence) ; l'élu de 72 ans (j'en ai 74) est abusif et également subjugué stérilement.

- la commission de suivi (créée puisque déjà réunie) n'avait-elle pas là des représentants de la FNE?

On voit bien que ces élus sont dépassés par la communication (rôdée) du responsable de ce projet. Cette réunion sympathique est en fait une grande pantalonnade qui n'évoque pas la réalité des textes (une des dames l'a dit) et manque de compétences, mais si on veut en regard de ces bateaux faire qq chose, qu'ils utilisent déjà **des fuels de qualité et réduisent leur vitesse** ! Cela pèse bien plus en termes de résultats sur les effets de serre !

J'espère que ce projet sera attaqué au delà des référés jusqu'en conseil d'état si nécessaire et avec un bon avocat spécialisé environnement.

Il faut également démolir vite ce leitmotiv "**d'enjeux planétaires**" bidons face à des lobbies tirés essentiellement par le **profit** (routes de la soie, canal de Suez, Panama ...).

Je ne connais pas assez ni les lieux ni le SAGE des marais bretons de Vendée, qui les régissent, mais tout cela est très choquant.

LPO et FNE (E&RB est dans cette fédération) en connaissent plus.

Bien cordialement,